



**Chez les fonctionnaires, dans le Commerce,
dans l'Industrie, à EDF, comme ailleurs,
oui, faire grève pour défendre la santé
et la sécurité des travailleurs est légitime !**

Le syndicat CGT EDF R&D apporte son soutien à la décision de la fédération des services publics de déposer un préavis de grève, pour couvrir les actions éventuelles des agents avec leurs syndicats.

A noter que la fédération CGT de la santé en a fait de même dans une situation où les soignants sont tous en première ligne dans les hôpitaux à cause du coronavirus. Leurs revendications sont là et dans de nombreuses situations elles présentent un caractère d'urgence vitale pour les agents avec le manque de masques et pour nous tous avec le manque de respirateurs, et surtout de lits et de personnels ... dont le gouvernement est responsable !

Nous constatons que le gouvernement par média interposé, s'est déchainé contre ce préavis de grève. Rappelons que dans les IEG, nous avons aussi un préavis de grève qui court, car c'est le rôle des organisations syndicales : défendre les droits des salariés.

Dans tous les secteurs, hôpitaux, fonction publique, services publics comme à EDF, ENEDIS et GrDF, dans les commerces, et l'industrie, les salariés sont exposés sans protection suffisante au coronavirus. Certains sont appelés à venir travailler alors que leur activité ne revêt aucun caractère essentiel au fonctionnement d'urgence du pays. Deux morts ont été comptabilisés à Carrefour.

Face à cela, à ENEDIS et GrDF, la CGT a déposé un droit d'alerte pour la protection des agents qui sont en contact avec de nombreux usagers et dont les mesures de protection mises en œuvre par leurs directions ne garantissent pas leur santé ni leur sécurité.

A Orano la Hague, un préavis de grève est déposé pour la protection des salariés.

Ils ont raison.

Garantir les droits et la santé des agents, c'est aussi le sens de nos actions à la R&D d'EDF.

Mais que fait le gouvernement Macron pendant que Mr Dussopt, ministre de la Fonction Publique, s'insurge contre un préavis de grève ? Prend-il les mesures nécessaires à la protection des salariés ?

- Mme Pénicaud multiplie les déclarations menaçantes pour que les salariés du bâtiment aillent travailler sur des chantiers où ils sont en danger. Même son de cloche dans les usines.
- Le gouvernement par ordonnances remet en cause le droit du travail, pour ponctionner sur les congés payés des salariés, les faire travailler jusqu'à 60 h par semaine !
- il débloque 300 milliards pour aider les entreprises sans contrepartie.

Quel est le rapport avec la bataille contre la pandémie actuelle ? Dans le même temps, on constate que les mesures indispensables n'ont pas été anticipées et tardent à être mises en place : commandes de masques pour protéger les soignants et les salariés qui doivent travailler, organisation de campagne massive de tests de dépistages pour tous (pourtant préconisé par l'OMS pour endiguer la pandémie).

La remise en cause droit de grève et du rôle des organisations syndicales à l'occasion de cette crise sanitaire est inacceptable. Plus que jamais les droits des salariés doivent être défendus.

Le risque représenté par cette pandémie est une réalité. Il est donc indispensable que nos organisations CGT défendent, par tous les moyens à leur disposition, la santé et la sécurité de tous les salariés.

Nous soutenons la fédération des services publics, comme nous soutiendrons l'ensemble des agents et salariés qui font usage de leur droit de retrait pour assurer leur protection.

Nous défendons, comme la CGT l'a toujours fait, que les moyens nécessaires au fonctionnement de services publics de qualité soient dès aujourd'hui la priorité, au contraire des choix financiers opérés depuis plusieurs décennies, qui ont engendré l'ampleur de la crise sanitaire actuelle.